

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Inauguration de la passerelle piétonne marquant la finalisation du projet de revitalisation du Bied de Môtiers

En 2022 et 2023, le Canton de Neuchâtel et la Commune de Val-de-Travers ont conjointement réalisé deux projets de réaménagement de cours d'eau à Môtiers. Grâce à ces travaux, la zone industrielle de Môtiers est maintenant protégée contre les inondations de l'Areuse. En parallèle, les cours d'eau ont été revitalisés, à la jonction entre l'Areuse et la Vieille-Areuse ainsi qu'à l'embouchure du Bied de Môtiers. Ce printemps, les aménagements ont été finalisés par la pose d'une passerelle sur le Bied de Môtiers, qui permet au public d'observer le secteur inondable situé à l'embouchure dudit cours d'eau.

En amont de Môtiers, la construction de nouvelles digues a permis de sécuriser la zone industrielle de Môtiers, agrandie en 2016. Un ouvrage de surverse a également été aménagé sur la rive gauche de l'Areuse, en amont du pont de la rue de la Gare, afin de permettre le débordement vers la zone agricole en cas de situation extrême, au cas où le débit de crue de l'Areuse devait dépasser le débit de dimensionnement du projet. Dans le secteur de la confluence entre l'Areuse et la Vieille-Areuse, la berge droite de l'Areuse a été élargie et revitalisée, permettant de recréer des habitats favorables aux poissons, à la faune terrestre et aux oiseaux.

Plus en aval, le tracé du Bied de Môtiers a été modifié sur environ 200 mètres dans le secteur de son embouchure. La zone située entre son ancien et son nouveau lit est maintenant constituée de terrasses inondables et de bancs de graviers, milieux favorables à la biodiversité. Les liens entre les écosystèmes terrestres et aquatiques sont rétablis grâce à la suppression des structures en béton qui stabilisaient le pied des berges. De nouvelles plantations complètent les aménagements et apporteront, au gré de leur développement, diversité et ombrage au milieu naturel. Ces travaux ont également fourni l'opportunité de procéder à l'enfouissement de la ligne électrique qui traversait les parcelles concernées.

En complément, une nouvelle passerelle piétonne est maintenant à la disposition du public. Elle enjambe le Bied de Môtiers à la hauteur du terrain de sport et permet d'atteindre le promontoire d'observation situé à proximité du secteur inondable de l'embouchure du Bied de Môtiers. Les deux ouvrages, passerelle et promontoire, ont été réalisés en bois indigène, sapin blanc et pin, et s'intègrent parfaitement dans le milieu naturel.

Ces projets s'inscrivent dans la planification stratégique de revitalisation des cours d'eau adoptée par le Conseil d'État en 2014, actuellement en cours de révision, ainsi que dans le plan directeur cantonal.

Contacts : Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), tél. 032 889 67 00 ;

Eric Sivignon, conseiller communal, Dicastère du territoire, des sports et de la culture, Commune de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 98 ;

Myriam Robert, cheffe de l'office des cours d'eau et dangers naturels (OEDN), service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 14.

Neuchâtel, le 10 avril 2025